

FINANCIERE BSGM
Société par actions simplifiée
au capital de 5 230 euros
Siège social : 11, Chemin des Brions, 33450 SAINT LOUBES
483 975 538 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 399 272,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	399 272,85 euros
A titre de dividendes au profit d'associés titulaires, <i>D'actions de préférence dites actions « P »</i>	16 000,00 euros
Soit 1 600,00 euros par action « P »	
A titre de dividendes au profit d'associés titulaires, <i>D'actions de préférence majoré dites actions « D »</i>	31 000,00 euros
Soit 3 100,00 euros par action « D »	

Soit un dividende global de	47 000,00 euros

Le solde	359 275,95 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 638 967,17 euros.	

Il est précisé que :

- le dividende versé au profit des associés titulaires d'actions de préférence dites « **P** », d'un montant total de 16 000,00 Euros est éligible en totalité à l'abattement de 40 % pour un montant de 16 000,00 Euros,
- le dividende versé au profit des associés titulaires d'actions de préférence dites « **D** », d'un montant total de 31 000,00 Euros est éligible en totalité à l'abattement de 40 % pour un montant de 31 000,00 Euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Certifié conforme
Le Président

Frédéric BERTIN



10 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

**GROUPE ESTUAIRE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

11 Chemin des Brions

33450 SAINT LOUBES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE ESTUAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » présente dans l'annexe comptable page 12 détaille les modalités d'évaluation des titres inscrits à l'actif, qui sont détaillés dans le tableau des filiales et participation présent dans cette même annexe page 17.

Nous avons été conduits à examiner ces modalités d'évaluation et leur application sur les comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BORDEAUX, le 26 juin 2026

EPA & ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Romain TOUZET

Associé

BILAN ACTIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				1,72		1,89
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	141 310	82 280	59 030		63 896	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,23		0,29
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	17 006	9 219	7 787		9 860	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				79,99		80,98
Participations	2 742 250		2 742 250		2 742 300	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 900 566	91 499	2 809 067	81,94	2 816 056	83,16
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	1 915		1 915	0,06	45	
Créances (2)				16,70		15,34
Clients	120 281		120 281		111 100	
Clients Factures à établir	10 297		10 297		10 297	
Autres créances	89 447		89 447		94 672	
Groupe et associés	352 640		352 640		303 272	
Charges constatées d'avance	12 536		12 536			
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	32 218		32 218	0,94	51 028	1,51
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	619 335		619 335	18,06	570 414	16,84
Frais d'émission des emprunts (IV)						

BILAN ACTIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 519 901	91 499	3 428 401	100	3 386 470	100

(2) Dont à moins d'un an

585 202

BILAN PASSIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 5 230)	5 230	0,15	5 230	0,15
Primes d'émission, de fusion, d'apport	321 002	9,36	201 850	5,96
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		66,52		60,24
Réserve légale	750		750	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 279 691		2 039 258	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	399 273	11,65	459 585	13,57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	3 005 946	87,68	2 706 673	79,93
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			716	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 697	0,28	8 245	0,24
Fournisseurs, factures non parvenues	4 080	0,12	6 254	0,18
Groupe et associés	283 548	8,27	511 063	15,09
Dettes fiscales et sociales	125 130	3,65	152 996	4,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			524	0,02
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	422 455	12,32	679 797	20,07
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	3 428 401	100	3 386 470	100

(1) Dont à moins d'un an

422 455

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	568 155	572 121	-3 966	-0,69
Montant net du chiffre d'affaires	568 155	572 121	-3 966	-0,69
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 436	-6 436	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	26 756	27 726	-970	-3,50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	594 911	606 283	-11 372	-1,88
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	168 148	148 839	19 309	12,97
Impôts, taxes et versements assimilés	13 966	16 603	-2 637	-15,88
Salaires	216 595	252 027	-35 432	-14,06
Cotisations sociales	100 750	109 812	-9 062	-8,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 737	20 316	-7 579	-37,31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	172	624	-452	-72,43
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	512 368	548 221	-35 853	-6,54
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	82 543	58 062	24 481	42,16
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	255 000	417 000	-162 000	-38,85
Autres intérêts et produits assimilés	9 442	4 113	5 329	129,56
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	61 142		61 142	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	325 584	421 113	-95 529	-22,68

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 904	9 516	-1 612	-16,94
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	950		950	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	8 854	9 516	-662	-6,95
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	316 730	411 598	-94 868	-23,05
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	399 273	469 659	-70 387	-14,99
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		30	-30	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-30	30	100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		10 044	-10 044	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	920 495	1 027 396	-106 902	-10,41
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	521 222	567 811	-46 589	-8,21
BÉNÉFICE OU PERTE	399 273	459 585	-60 313	-13,12

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 428 401,28 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 399 272,85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Le 09/04/2025, la société a changé de dénomination sociale, pour se nommer à présent "GROUPE ESTUAIRE".

A cette même date, une réduction de capital de 160 € suivie d'une augmentation de capital de 160 € ont été réalisées, Le capital social de la SAS reste de 5 230 € après ces opérations.

Ainsi, M. Vivien MARTIN entre comme associé de la SAS, à hauteur de 3,06% pour 16 actions d'une valeur de 119 312 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

La présentation des états financiers a été modifiée pour l'exercice clos le 31/12/2025 en raison de l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthodes comptables résultant d'un changement de présentation et de réglementation comptable, au sens de l'article L.123-17 du Code de commerce et des articles 831-1 et suivants du Plan Comptable Général.

Ce changement porte principalement sur la présentation des états financiers, notamment :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- la suppression de certains postes ou techniques comptables antérieures (notamment les transferts de charges),
- des reclassements de postes du bilan et du compte de résultat, effectués afin de se conformer aux nouveaux modèles prévus par le règlement.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement ANC n° 2022-06, les effets du changement de méthodes comptables ont été déterminés à l'ouverture de l'exercice.

L'impact global de ces changements est sans incidence sur le résultat et les capitaux propres, les modifications opérées portant essentiellement sur la présentation et le classement des informations comptables.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages	3,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Intégration fiscale : Société mère

La société GROUPE ESTUAIRE est la holding tête de groupe qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Le périmètre d'intégration du Groupe comprend :

- la SAS SOGEDDA, société détenue à 100 % par la SAS GROUPE ESTUAIRE.

Compte tenue de cette situation, il est tenu compte des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts relatives à l'intégration Fiscale.

Le résultat fiscal du Groupe s'élève à -374 296 € pour l'exercice 2025.

Le chiffre d'affaires hors taxes du Groupe s'élève à 22 017 573 €.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	138 260,00		3 050,00
TOTAL	138 260,00		3 050,00
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	12 775,92		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 482,50		2 747,50
TOTAL	14 258,42		2 747,50
Immobilisations financières			
Autres participations	2 742 300,00		900,00
TOTAL	2 742 300,00		900,00
TOTAL GENERAL	2 894 818,42		6 697,50

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			141 310,00	
TOTAL			141 310,00	
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			12 775,92	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			4 230,00	
TOTAL			17 005,92	
Immobilisations financières				
Autres participations		949,97	2 742 250,03	
TOTAL		949,97	2 742 250,03	
TOTAL GENERAL		949,97	2 900 565,95	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			74 363,97	7 916,05		82 280,02
TOTAL			74 363,97	7 916,05		82 280,02
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			3 488,58	4 258,64		7 747,22
Matériel de bureau, informatique			909,58	562,46		1 472,04
TOTAL			4 398,16	4 821,10		9 219,26
TOTAL GENERAL			78 762,13	12 737,15		91 499,28

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (5) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

SOGEDDA - 0 AUX BRYONS 33450 SAINT-LOUBES - 471202341	3 610 693,00	100,00	2 740 000,00	2 740 000,00			21 491 544,00	-494 220,00	
3BRCK - 35 rue Xaintrailles 33000 BORDEAUX - 905203410	1 769 007,00	70,00	700,00	700,00				58 524,00	
2B - BOURG - 35 , rue Xaintrailles 33000 BORDEAUX - 980917611	13 154,00	70,00	700,00	700,00				50 457,00	
ERBTP - 53 rue de Bethencourt 17000 La Rochelle - 338980048	1 280 961,00	85,00	850,03	850,03			5 572 426,00	278 325,00	300 000,00
A. TOTAL DES FILIALES			2 742 250,03	2 742 250,03					300 000,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	130 577,98	130 577,98	
Personnel et comptes rattachés	600,00	600,00	
Impôts sur les bénéfices	43 950,00	43 950,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 809,65	2 809,65	
Autres impôts, taxes et versements	39,00	39,00	
Groupe et associés (2)	352 640,31	352 640,31	
Débiteurs divers	42 048,75	42 048,75	
Charges constatées d'avance	12 536,14	12 536,14	
TOTAL	585 201,83	585 201,83	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 297,26
Autres créances	49 722,75
TOTAL	60 020,01

CAPITAL SOCIAL

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	523,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice	16,00	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice	16,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	523,00	10,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 776,59	13 776,59		
Personnel et comptes rattachés	34 288,58	34 288,58		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 618,11	48 618,11		
Taxe sur la valeur ajoutée	35 204,72	35 204,72		
Autres impôts et taxes assimilées	7 018,99	7 018,99		
Groupes et associés (2)	283 548,31	283 548,31		
TOTAL	422 455,30	422 455,30		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 080,00
Dettes fiscales et sociales	57 822,24
Autres dettes	15 501,81
TOTAL	77 404,05

ENGAGEMENTS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant des indemnités de départ à la retraite ne figure pas dans les comptes annuels de la SAS FINANCIERE BSGM conformément aux possibilités offertes par l'article L.123-13 du Code de Commerce et l'avis n°00-A du 6 juillet 2000 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

La société FINANCIERE BSGM a cependant souscrit des contrats spécifiques pour l'ensemble de son personnel auprès de :
- SMABTP pour les salariés entrant dans la catégorie du personnel Cadres,

Les cotisations versées au cours de l'exercice auprès de ces organismes sont inscrites dans les comptes sociaux de la société.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

En date du 26/11/2021, FINANCIERE BSGM s'est portée caution solidaire de la SAS 3BRCK pour un montant de 1 650 000 € en faveur de BAM I jusqu'au 30/06/2028.

En date du 09/11/2023, FINANCIERE BSGM s'est portée caution solidaire de la SAS 2B-BOURG pour un montant de 250 000 € en faveur de BAM I jusqu'au 09/02/2031. En date du 31/12/2025, il reste 192 079 € de capital restant dû.



**EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES
+33 (0)5 57 19 12 12
sagec@actheos.com
www.actheos.com



SAS GROUPE ESTUAIRE

11 CHEMIN DES BRYONS

33450 SAINT-LOUBES

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Dossier suivi par Eric MARTAGEIX, Expert-Comptable D.P.L.E



Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

BILAN ACTIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				1,72		1,89
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	141 310	82 280	59 030		63 896	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,23		0,29
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	17 006	9 219	7 787		9 860	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				79,99		80,98
Participations	2 742 250		2 742 250		2 742 300	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 900 566	91 499	2 809 067	81,94	2 816 056	83,16
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	1 915		1 915	0,06	45	
Créances (2)				16,70		15,34
Clients	120 281		120 281		111 100	
Clients Factures à établir	10 297		10 297		10 297	
Autres créances	89 447		89 447		94 672	
Groupe et associés	352 640		352 640		303 272	
Charges constatées d'avance	12 536		12 536			
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	32 218		32 218	0,94	51 028	1,51
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	619 335		619 335	18,06	570 414	16,84
Frais d'émission des emprunts (IV)						

BILAN ACTIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 519 901	91 499	3 428 401	100	3 386 470	100

(2) Dont à moins d'un an

585 202

BILAN PASSIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 5 230)	5 230	0,15	5 230	0,15
Primes d'émission, de fusion, d'apport	321 002	9,36	201 850	5,96
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		66,52		60,24
Réserve légale	750		750	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 279 691		2 039 258	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	399 273	11,65	459 585	13,57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	3 005 946	87,68	2 706 673	79,93
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			716	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 697	0,28	8 245	0,24
Fournisseurs, factures non parvenues	4 080	0,12	6 254	0,18
Groupe et associés	283 548	8,27	511 063	15,09
Dettes fiscales et sociales	125 130	3,65	152 996	4,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			524	0,02
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	422 455	12,32	679 797	20,07
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	3 428 401	100	3 386 470	100

(1) Dont à moins d'un an

422 455

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	568 155	572 121	-3 966	-0,69
Montant net du chiffre d'affaires	568 155	572 121	-3 966	-0,69
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 436	-6 436	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	26 756	27 726	-970	-3,50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	594 911	606 283	-11 372	-1,88
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	168 148	148 839	19 309	12,97
Impôts, taxes et versements assimilés	13 966	16 603	-2 637	-15,88
Salaires	216 595	252 027	-35 432	-14,06
Cotisations sociales	100 750	109 812	-9 062	-8,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 737	20 316	-7 579	-37,31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	172	624	-452	-72,43
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	512 368	548 221	-35 853	-6,54
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	82 543	58 062	24 481	42,16
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	255 000	417 000	-162 000	-38,85
Autres intérêts et produits assimilés	9 442	4 113	5 329	129,56
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	61 142		61 142	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	325 584	421 113	-95 529	-22,68

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 904	9 516	-1 612	-16,94
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	950		950	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	8 854	9 516	-662	-6,95
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	316 730	411 598	-94 868	-23,05
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	399 273	469 659	-70 387	-14,99
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		30	-30	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-30	30	100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		10 044	-10 044	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	920 495	1 027 396	-106 902	-10,41
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	521 222	567 811	-46 589	-8,21
BÉNÉFICE OU PERTE	399 273	459 585	-60 313	-13,12

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 428 401,28 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 399 272,85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Le 09/04/2025, la société a changé de dénomination sociale, pour se nommer à présent "GROUPE ESTUAIRE".

A cette même date, une réduction de capital de 160 € suivie d'une augmentation de capital de 160 € ont été réalisées, Le capital social de la SAS reste de 5 230 € après ces opérations.

Ainsi, M. Vivien MARTIN entre comme associé de la SAS, à hauteur de 3,06% pour 16 actions d'une valeur de 119 312 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

La présentation des états financiers a été modifiée pour l'exercice clos le 31/12/2025 en raison de l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthodes comptables résultant d'un changement de présentation et de réglementation comptable, au sens de l'article L.123-17 du Code de commerce et des articles 831-1 et suivants du Plan Comptable Général.

Ce changement porte principalement sur la présentation des états financiers, notamment :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- la suppression de certains postes ou techniques comptables antérieures (notamment les transferts de charges),
- des reclassements de postes du bilan et du compte de résultat, effectués afin de se conformer aux nouveaux modèles prévus par le règlement.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement ANC n° 2022-06, les effets du changement de méthodes comptables ont été déterminés à l'ouverture de l'exercice.

L'impact global de ces changements est sans incidence sur le résultat et les capitaux propres, les modifications opérées portant essentiellement sur la présentation et le classement des informations comptables.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages	3,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Intégration fiscale : Société mère

La société GROUPE ESTUAIRE est la holding tête de groupe qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Le périmètre d'intégration du Groupe comprend :

- la SAS SOGEDDA, société détenue à 100 % par la SAS GROUPE ESTUAIRE.

Compte tenue de cette situation, il est tenu compte des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts relatives à l'intégration Fiscale.

Le résultat fiscal du Groupe s'élève à -374 296 € pour l'exercice 2025.

Le chiffre d'affaires hors taxes du Groupe s'élève à 22 017 573 €.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	138 260,00		3 050,00
TOTAL	138 260,00		3 050,00
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	12 775,92		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 482,50		2 747,50
TOTAL	14 258,42		2 747,50
Immobilisations financières			
Autres participations	2 742 300,00		900,00
TOTAL	2 742 300,00		900,00
TOTAL GENERAL	2 894 818,42		6 697,50

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			141 310,00	
TOTAL			141 310,00	
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			12 775,92	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			4 230,00	
TOTAL			17 005,92	
Immobilisations financières				
Autres participations		949,97	2 742 250,03	
TOTAL		949,97	2 742 250,03	
TOTAL GENERAL		949,97	2 900 565,95	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			74 363,97	7 916,05		82 280,02
TOTAL			74 363,97	7 916,05		82 280,02
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			3 488,58	4 258,64		7 747,22
Matériel de bureau, informatique			909,58	562,46		1 472,04
TOTAL			4 398,16	4 821,10		9 219,26
TOTAL GENERAL			78 762,13	12 737,15		91 499,28

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	(quote-part du capital détenue en %	des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (b) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
SOGEDDA - 0 AUX BRYONS 33450 SAINT-LOUBES - 471202341	3 610 693,00	100,00	2 740 000,00	2 740 000,00			21 491 544,00	-494 220,00	
3BRCK - 35 rue Xaintraillies 33000 BORDEAUX - 905203410	1 769 007,00	70,00	700,00	700,00				58 524,00	
2B - BOURG - 35 , rue Xaintraillies 33000 BORDEAUX - 980917611	13 154,00	70,00	700,00	700,00				50 457,00	
ERBTP - 53 rue de Bethencourt 17000 La Rochelle - 338980048	1 280 961,00	85,00	850,03	850,03			5 572 426,00	278 325,00	300 000,00
A. TOTAL DES FILIALES			2 742 250,03	2 742 250,03					300 000,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	130 577,98	130 577,98	
Personnel et comptes rattachés	600,00	600,00	
Impôts sur les bénéfices	43 950,00	43 950,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 809,65	2 809,65	
Autres impôts, taxes et versements	39,00	39,00	
Groupe et associés (2)	352 640,31	352 640,31	
Débiteurs divers	42 048,75	42 048,75	
Charges constatées d'avance	12 536,14	12 536,14	
TOTAL	585 201,83	585 201,83	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 297,26
Autres créances	49 722,75
TOTAL	60 020,01

CAPITAL SOCIAL

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	523,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice	16,00	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice	16,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	523,00	10,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 776,59	13 776,59		
Personnel et comptes rattachés	34 288,58	34 288,58		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 618,11	48 618,11		
Taxe sur la valeur ajoutée	35 204,72	35 204,72		
Autres impôts et taxes assimilées	7 018,99	7 018,99		
Groupes et associés (2)	283 548,31	283 548,31		
TOTAL	422 455,30	422 455,30		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 080,00
Dettes fiscales et sociales	57 822,24
Autres dettes	15 501,81
TOTAL	77 404,05

ENGAGEMENTS

SAS GROUPE ESTUAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant des indemnités de départ à la retraite ne figure pas dans les comptes annuels de la SAS FINANCIERE BSGM conformément aux possibilités offertes par l'article L.123-13 du Code de Commerce et l'avis n°00-A du 6 juillet 2000 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

La société FINANCIERE BSGM a cependant souscrit des contrats spécifiques pour l'ensemble de son personnel auprès de :
- SMABTP pour les salariés entrant dans la catégorie du personnel Cadres,

Les cotisations versées au cours de l'exercice auprès de ces organismes sont inscrites dans les comptes sociaux de la société.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

En date du 26/11/2021, FINANCIERE BSGM s'est portée caution solidaire de la SAS 3BRCK pour un montant de 1 650 000 € en faveur de BAMI jusqu'au 30/06/2028.

En date du 09/11/2023, FINANCIERE BSGM s'est portée caution solidaire de la SAS 2B-BOURG pour un montant de 250 000 € en faveur de BAMI jusqu'au 09/02/2031. En date du 31/12/2025, il reste 192 079 € de capital restant dû.